



Préavis Meublé avant début de bail

Par **LoLo769**, le **13/02/2019** à **18:02**

Bonjour,

je dois prendre un logement meublé à partir du 02 Mars 2019 et ma mission doit s'arrêter plus tôt que prévu

si je pose mon préavis avant la prise d'effet du bail est-ce légale ?

je m'explique je voudrai poser mon préavis pour le maximum 16 février pour quitter le logement au 16 Mars , ai-je le' droit de le poser avant la prise d'effet du bail ou bien je dois respecter 1 mois de préavis à partir de la prise d'effet ?